

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 17 présents : 15 votants : 16

Convocation : Date : 27 janvier 2022 Transmise le : 28 janvier 2022 (mail recommandé)

Présents : Ludovic WISZNIEWSKI, Frédérique LEONE, Christophe AUGUSTIN, Anne-Marie LALLIARD, Régis LAMURE, Jérôme GUADAGNINO, Laurent BELLINI, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Karinne BRENTAN, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Messan ATIKOSSIE, Alexis DUBOULOZ, Laurent CHIORINO, Jean-Marie RAFFENEL.

Excusé(s) : M. Christophe BOYER a donné procuration à M. Christophe AUGUSTIN

Absent(s) : Mme Badia CHALEL

Secrétaire de séance : M. Christophe AUGUSTIN

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 a été approuvé en séance et signé par les membres présents à cette précédente assemblée.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

DEVIS		
Date	Entreprises - Objet	Montant TTC
28/01/2022	SAVEC. CONTAMINES SUR ARVE GROUPE SCOLAIRE : Chariot de débarrasage	1 200.00 €
25/01/2022	ECO BUROTIC. VALENCIENNES MAIRIE et GS Pont Du Loup : 9 Cartouches Noir + Couleur	1 350.00 €
25/01/2022	CONTAT. REIGNER ESPACES VERTS : 1 Débroussailleuse – 1 Souffleur (dont reprises)	1 959.00 €
14/01/2022	STORES VITRERIE. GENEVE GROUPE SCOLAIRE DU PONT DU LOUP : 4 Stores à lamelles	3 263.00 €

13/01/2022	ZEP. NOGENT LE ROI SERVICES TECHNIQUES : Produits sanitaires canalisations	482.98 €
12/01/2022	PRO5N. NOGENT LE ROI SERVICES TECHNIQUES : Gants jetables Nitrile	124.72 €
12/01/2022	SAMSE. Saint-Julien-En-Genevois VOIRIE : Enrobée Bitumeux	607.87 €
12/01/2022	NETTORAMA. CLUSES TOUS SERVICES : Produits d'Entretien et Nettoyage	1 077.00 €
11/01/2022	LOXAM. Ville-La-Grand CTM : Location Nacelle 2 jours (Dépose Illuminations)	1 180.34 €
04/01/2022	L'API ETOILE. Monnetier-Mornex JARDINS PARTAGES : Séances d'initiation au maraichage	4 385.00 €
16/12/2021	TILT INFORMATIQUE. Ville-La-Grand 2 GROUPES SCOLAIRES (Pont du Loup et Monnetier) : Déploiement et équipement informatique	25 244.40 €
16/12/2021	TILT INFORMATIQUE. Ville-La-Grand GROUPE SCOLAIRE : Serveur Kwartz + Licence	2 532.00 €
16/12/2021	OFFSET SERVICE. REIGNIER LES AINES : Calendriers 2022 – 300 exemplaires	1 332.00 €
16/12/2021	PEDAGOFICHE. CHAMALIERES MAIRIE : 1 Livre imputations comptables	70.71 €

2022 /01 Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2022
--

M. Jérôme GUADAGNINO, conseiller municipal délégué aux finances, informe l'Assemblée qu'il convient de procéder aux ouvertures de crédits suivantes afin de régler les dépenses d'investissement engagés après le 31 décembre 2021 :

- Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilés)	1 500.00 €
. 165 (Dépôts et cautionnements reçus)	1 500.00 €
- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)	5 000.00 €
. 2051 Concessions et droits similaires.....	5 000.00 €
- Chapitre 27 (Autres immobilisations financières)	22 500.00 €
. 27638 (Autres établissements publics) EPF.....	22 500.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** de procéder aux ouvertures de crédits budgétaires comme énoncées ci-dessus.

2022 /02 Souscription d'un prêt de refinancement d'une partie de la dette portée par La Caisse d'Épargne

Vu la demande de la commune formulée auprès de La Caisse d'Épargne afin de faire baisser les annuités de sa dette et de rallonger la durée de celle-ci en vue de dégager des marges budgétaires pour la réalisation de futurs projets,

Vu l'offre réalisée par La Caisse d'Épargne en date du 26 janvier 2022,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

Article 1 : souscription d'un prêt auprès de La Caisse d'Epargne

La solution consiste en un rallongement de deux années supplémentaires sur la durée résiduelle moyenne actuelle, avec un taux fixe de 1,02 % soit un taux inférieur au taux moyen existant.

Caractéristiques principales du prêt quitté :

Budget Principal

Prêt	Prochaine échéance	Date d'échéance finale	Amortissement	CRD à date d'effet (en €)	Taux	Durée résiduelle (ans)	ICNE au 25.03.2022 (en €)
9036211	25.06.2022	25.06.2027	Echéances constantes	244 240,62	4,97 %	5,25	9 104,07
A0110525000	25.01.2023	25.01.2030	Echéances constantes	1 432 735,15	3,76 %	7,83	8 828,83
A0111633000	25.01.2023	25.01.2031	Echéances constantes	545 752,93	4,38 %	8,83	3 917,60

Caractéristiques principales du nouveau prêt :

Budget principal

Propositions :	Montant refinancé (en €)	Date de départ	Prochaine échéance	Date d'échéance finale	Amortissement	Taux
	2 571 834,47	25.03.2022	25.09.2022 périodicité semestrielle	2033 (138 mois)	Echéances constantes	1,02 %

La commission d'engagement de 5 143,67 € et le montant estimé des ICNE de 21 850,50 €, sont dus à la date d'effet de l'opération, soit le 25.03.2022.

Le coût total de l'opération pour la commune s'élève à 80 315,08 € environ conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : Mise en place

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de crédit précisant les conditions financières susvisées et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

2022 / 03	Actualisation des postes au service périscolaire, restauration scolaire et accueils de loisirs
------------------	---

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la délibération n°2021/64 du 16 décembre 2021 portant actualisation des postes au service périscolaire ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs du service périscolaire, restauration scolaire et accueils de loisirs en raison des augmentations du temps de travail des agents et de la création d'un poste d'Adjoint d'animation ;

propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Temps de travail 31/12/2022	Temps de travail au 01/01/2022 avec effet au 01/03/2022 sauf indication contraire	OBSERVATIONS
FILIERE ANIMATION				
Animateur territorial	B	35 h	0	non pourvu
Adjoint d'animation	C	29,93 h	35 h	
Adjoint d'animation	C	31,62 h	35 h	
Adjoint d'animation	C	35 h	35 h	création du poste au 03 février 2022
Adjoint d'animation	C	15,91 h	28 h	
Adjoint d'animation	C	26,73 h	31h30	
Adjoint d'animation	C	23,9 h	28 h	
Adjoint d'animation	C	24,5 h	27 h	
Adjoint d'animation	C	21 h	23 h	
Adjoint d'animation	C	24,5 h	27 h	Passage de l'IM 488 à l'IM 530
Adjoint d'animation	C	29,39 h	35 h	
Adjoint d'animation	C	35 h	35 h	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 2ème classe	C	35h	35h	

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ**, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2022 (03 février pour la création du poste d'adjoint d'animation).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 12.

2022 /04 Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Le Maire rappelle à l'assemblée que, compte-tenu de l'évolution du service périscolaire, restauration scolaire et accueils de loisirs exposé précédemment, il convient de créer un poste à temps complet d'Adjoint d'Animation à compter du 03 février 2022.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ**, de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet à compter du 03 février 2022.

2022 /05 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe

Le Maire expose à l'assemblée que, compte-tenu du départ d'un agent et de l'évolution du service administratif, il convient de créer un poste à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe à compter du 03 février 2022.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ**, de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 03 février 2022.

2022 /06 Nomination d'un correspondant « Défense »

Annule et remplace la délibération n°2021/50 du 07 octobre 2021

Le Maire rappelle que la fonction de correspondant « Défense » a été créée par la circulaire du 26 octobre 2001 afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et développer le lien Armée-Nation grâce à l'animation d'actions de proximité.

Une instruction ministérielle du 8 janvier 2009 est venue préciser la mission d'information de ces correspondants « Défense » autour de trois axes, la politique de défense, le parcours citoyen ainsi que la mémoire et le patrimoine.

En tant qu'élu local, le correspondant « Défense » est l'interlocuteur privilégié des administrés, des autorités civiles et des autorités militaires du Département sur les questions de défense.

M. Alexis ROUX, désigné correspondant « Défense » par délibération n°2021/50 du 07 octobre 2021 ne siégeant plus au sein du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant de la commune parmi les élus du conseil municipal, pour assurer les fonctions de correspondant « Défense ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ**, de nommer **Mme Frédérique LÉONE** aux fonctions de **correspondant « Défense »**.

2022 /07 Convention de servitudes avec ENEDIS pour passage et entretien de réseau

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de servitudes à intervenir entre la commune et ENEDIS pour la pose d'un câble électrique HTA souterrain sur une parcelle communale, dans le cadre de la rénovation et restructuration de la gare haute du Téléphérique du Salève. La parcelle est cadastrée section B n°2125, lieu-dit « Sur la Ficle ».

La convention de servitudes prévoit notamment :

- *d'établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 9 mètres ainsi que ses accessoires,*
- *établir si besoin des bornes de repérage,*
- *sans coffret,*
- *effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,*
- *utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).*

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'établissement de la servitude selon le plan annexé, à percevoir l'indemnité compensatrice unique et forfaitaire de 18 euros, et à autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ, AUTORISE** le Maire à signer la convention avec ENEDIS de servitudes de pose et d'entretien de réseau électrique HTA sur la parcelle communale cadastrée section B n°2125, lieu-dit « Sur la Ficle » et à percevoir l'indemnité compensatrice correspondante.

2022 /08 Projet d'extension du local foot sous l'école primaire de Monnetier

Monsieur Christophe AUGUSTIN, 1^{er} adjoint au Maire, expose à l'assemblée la demande d'autorisation faite par le Football Club des Salèves d'effectuer des travaux d'extension des locaux mis à disposition par la commune, en fermant l'espace sous l'école primaire de Monnetier.

Il s'agit de créer un local de stockage dont l'accès serait interdit au public et qui ne nécessiterait aucune extension des réseaux secs et humides.

Il précise que les membres de l'association feraient les travaux eux-mêmes, dans le respect de l'architecture du bâtiment, à savoir avec les mêmes matériaux qu'en façade existante.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ, DONNE** son accord de principe sur ce projet et **AUTORISE** le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **Projet « Jardin des 5 sens »** : Monsieur Jérôme GUADAGNINO avait compris que le vote du 25 novembre 2021 portait uniquement sur une demande de subventions et non sur le projet lui-même.

Le Maire indique que le vote du projet est obligatoire pour le dossier de demande de subventions, mais il précise que les habitants seront consultés pour donner leur avis sur ce projet.

• Madame Silvia IUNCKER-GOMEZ présente un projet de circulation partagée dans les rues de Monnetier, avec installation de plots rétractables ou de panneaux. La circulation serait limitée à 20 km/h.

Ce projet sera étudié en commission voirie, avec un audit de voisinage piloté par Monsieur Régis LAMURE.

- Jardins communaux : Madame Frédérique LEONE expose que les usagers des jardins de Monnetier souhaiteraient pouvoir gérer leurs parcelles différemment. L'actuelle location des parcelles par la commune à des particuliers muterait vers une mise à disposition du terrain à une association dont le projet de statuts est en cours. Un projet de convention entre la commune et la future association est à l'étude.
- Les secrétaires de séance des commissions sont invités à transmettre leur compte-rendu par mail.
- Le Maire propose d'instaurer des conseils municipaux privés pour débattre de projets en cours de réflexion. Prochaine réunion le Jeudi 24 février 2022 à 19h00.
- Le Maire annonce la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le jeudi 1^{er} mars 2022 à 19h00 pour le vote du budget.
- Un pot sera organisé le 11 février 2022 à 17h00 pour le départ de l'agent David RABIER.
- Les commissions devront être actualisées lors d'un prochain conseil pour tenir compte des démissions de Messieurs Marc CHAPELLE et Alexis ROUX.
- Les sujets concernant les commerces de la commune seront examinés au sein de la commission Vie locale. Monsieur Alexis DUBOULOZ travaillera sur un projet de charte.
- Après avoir rencontré les « 3 Maires » au préalable, Monsieur Jérôme GUADAGNINO annonce sa démission du Conseil Municipal. Son travail sur la préparation du budget et la négociation des emprunts est achevé. Ce choix personnel est regretté par les conseillers municipaux ainsi que par la municipalité.
- La Communauté de Communes Arve et Salève a décidé de passer au vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui s'élève à 4 %.
- L'Armée du Salut projette la création de logements sociaux dans le parc de la Villa Emmanuel. Le site étant classé « remarquable » au PLU, une attention toute particulière devra être apportée au projet si celui-ci est réalisable.

.....

La séance est close à 21h25